



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG  
MRC BROME-MISSISQUOI



ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
4 NOVEMBRE 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 4 novembre 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. RES 380-11-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024
4. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
5. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
6. CORRESPONDANCE
7. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS - CPRQ
8. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.
9. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
10. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION DE MEMBRE – TOURISME CANTONS DE L'EST
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOSSÉS CHEMIN D'ABBOTT'S CORNER – J.A. BEAUDOIN
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE ET VERGER-MODÈLE – J.A. BEAUDOIN
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE, MCINTOSH ET VERGER-MODÈLE – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTION DE LA VOIRIE MUNICIPALE – LES SERVICES EXP INC.
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE – LES SERVICES EXP INC.
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TRAVAUX D'ENTRETIEN POMPE DE SURPRESSEUR – GROUPE QUÉBECO INC.
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE

19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PARATONNERRES MONTREAL INC.
21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – AUDIT RAPPORT FINANCIER 2024
22. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSEILS SACO – ASSISTANCE GÉNÉRALE TRAVAUX MUNICIPAUX
23. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MUNICONSEIL AVOCATS – CONSULTATIONS JURIDIQUES
24. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION – REMPLACEMENT DE CONDUITE AFFAÏSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE – TECQ
25. OFFRE DE SERVICE – HYDRO QUÉBEC DISTRIBUTION – ACQUISITION DE SERVITUDE PROJET STATION D'ÉPURATION (STEP)
26. OFFRE DE SERVICE– MARC COURNOYER – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - PROJET CPRQ REQUALIFICATION BSM
27. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM)– PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
28. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 165-10-24 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
29. ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS N° 162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 128-2010
30. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 166-11-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
31. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 167-11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
32. ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
33. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 350 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2024
34. RÈGLEMENT D'EMPRUNT No 158-03-2024-1 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - ADJUDICATION
35. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU BUDGET
36. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
37. DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOMS
38. AUTORISATION D'AFFICHAGE ET DE RÉUNION - MARCHÉ DE NOËL 2024 – VITALITÉ
39. LETTRE D'APPUI - PROJET COHABITAT NIDAZO COMME RÉPONSE À L'ENJEU D'HABITATION
40. DEMANDE D'APPUI - DÉNONCIATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN LIEN AVEC UNE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LE CAMIONNAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX
41. LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT LE

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME

42. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES  
OCCUPANT LES SIÈGES N°1 ET N°2 AU COMITÉ CONSULTATIF  
EN PATRIMOINE BÂTI
43. EMBAUCHE POMPIER AUXILIAIRE – SIMON DUBUC
44. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
45. VARIA
46. PÉRIODE DE QUESTIONS
47. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **RES 381-11-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU  
7 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 tel que  
rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 382-11-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU  
17 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 17 octobre  
2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

4. **RES 383-11-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas  
accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément  
au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi  
budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
12221	Vitalité Frelighsburg	Festi'bois	5 000,00 \$
12222	Ville de Dunham	2e versement ordure	62 357,31 \$
12223	Toiture trois étoiles	CPRQ-Réfection toiture	243 254,91 \$
12224	Centre d'action Bénévole de Cowansville	Soutien financier 2024	1 000,00 \$
12225	Société Histoire et de Patrimoine du Québec	Soutien financier 2025	1 500,00 \$
12226	Association Garagona	Entente camp de jour	8 220,00 \$
12227	Pavage Racine et Genest	Asphalte caserne	13 739,51 \$
12228	Alain Saladzius	Mandat accompagnement	5 470,51 \$
12229	Canopé Design	Tranche de chêne- finition	988,78 \$
12230	Les notaires Ménard & Paquette	H.P pour Acquisition lot	1 969,36 \$
12231	Ministre des finances du Québec	2e versement surête du québec	118 054,00 \$
12232	Les Services EXP	PAVL	1 918,65 \$
12233	Gacions James	Remboursement de taxes	482,49 \$
12234	Rand Thomas Peter	Remboursement de taxes	22,64 \$
12235	SDB Solution inc.	Peinture toiture église	49 669,20 \$
12236	SDB Solution inc.	Peinture toiture GS	39 896,33 \$
12237	T.I.C	Tel IP - Novembre	227,72 \$
12238	TELUS	GPS voirie	64,39 \$

12239	COGECO	Web octobre aqueduc	63,18 \$
12240	COGECO	Web octobre loisir	51,68 \$
12241	COGECO	Web octobre caserne	63,18 \$
12242	COGECO	Web octobre épuration	63,18 \$
12243	COGECO	Web octobre mairie	91,92 \$
12244	Stephan Barcelo Architecte	Travaux remplacement de toiture	7 450,38 \$
12245	Groupe Québéco	Installation syst. Adoucissement d'eau	50 491,33 \$
12246	Telus	Tel cell oct. à nov.	302,97 \$
12247	J.A Beaudoin Construction	Libération retenue 5%	13 672,79 \$
12248	J.A Beaudoin Construction	Sécurisation aqueduc/parc Goodhue	49 733,10 \$
12249	Ministère Revenu québec	DAS	17 088,89 \$
12250	Receveur Général du Canada	DAS	5 846,86 \$
12251	Association des gestionnaires	Barette de reconnaissance	84,85 \$
12252	Les Alarmes Perfection	Trouble panneau alarme église	186,76 \$
12253	Alarmes Supérieur	Renouvellement abonnement	373,67 \$
12254	Amazon.com	Décoration Halloween	38,44 \$
12255	Les Amis de la Place Marcelle-Ferron	CCCT- Conférence	343,00 \$
12256	Aquatech	Suivi eaux potables/usées	6 680,04 \$
12257	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12258	Julien Bourbeau	Cell	20,00 \$
12259	Boulevard des Arts	2e versements subv.	500,00 \$
12260	CANAC	Outils/accessoires	393,30 \$
12261	Centre du camion	Entretien/vérification	1 417,19 \$
12262	Champigny Électrique	Travaux église	1 694,74 \$
12263	Concassage Méthé	Entretien des chemins	2 735,66 \$
12264	DBR Informatique	Copies	160,25 \$
12265	Croix-Rouge Canadienne Québec	Cotisation annuelle	259,40 \$
12266	CSE Incendie et Sécurité	Bottes	1 405,57 \$
12267	ABCDE Internet inc.	Essence-aliments-poste	919,68 \$
12268	Dépanneur Chez Ben	Bottes de travail voirie	344,91 \$
12269	Deragon Ford	Entretien camion	131,98 \$
12270	Sophie Devost	CCS	75,00 \$
12271	Construction DJL	Asphalte	607,11 \$
12272	Laurence Granbois-Bernard	CCS	75,00 \$
12273	GLS Logistics Systemes Canada	Frais de transport	31,37 \$
12274	Greendale	Service caméra	1 006,03 \$
12275	Groupe DNH inc.	Essence	545,96 \$
12276	harnois Énergies	Propane église	482,78 \$
12277	Icimédias	Publication avis	600,17 \$
12278	Impression DF	Feuille plastifiées	20,12 \$
12279	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12280	J.M. Perreault	Maintenance génératrice	106,25 \$
12281	Marie-Josée Lemaire	CCE	75,00 \$
12282	Leslie Emergency Vehicules	Entretien/inspection	1 530,48 \$
12283	Esthétique Limar	Costumes Halloween	574,88 \$
12284	Lucie Dagenais	KM et Cell	347,80 \$
12285	David Maltais	CCS	75,00 \$
12286	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12287	Geneviève Marcoux	Savon église et HDV	12,36 \$
12288	Catherine Marsan-Loyer	Chambre congrès annuel	687,84 \$
12289	MJL Systemes inc.	Mise à jour licence	3 391,76 \$
12290	Moto Sport G&L enr.	Entretien camion incendie	122,83 \$
12291	Municipalité de Saint-Armand	Entente prévention	3 529,35 \$
12292	Olivier Philibert	Travaux - Horticoles	603,62 \$

12293	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	54,90 \$
12294	PG Solution	Formation admin	906,00 \$
12295	Plombrie Goyer	Réparation usine épuration	2 480,93 \$
12296	Plomberie B.M	Inspection localisation tuyaux	677,21 \$
12297	Anne Pouleur	H.P octobre	1 035,00 \$
12298	Programmation GM	Problème HDV	573,44 \$
12299	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
12300	Samantha Salois	Cell	20,00 \$
12301	Sani Gear	Lavage habit de combat	1 764,49 \$
12302	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12303	S.O.S Pompes Pièces Expert	Entretie /réparation pompes	1 564,18 \$
12304	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12305	Techno-Contrôle 2000	Inspection/rechargement cylindre	165,56 \$
12306	Trans-Eau	Livraison eau	650,00 \$
12307	Uniformes Beaudin	Manteaux hiver	602,47 \$
12308	Ville de Bedford	Collecte de verre août à sept.	869,40 \$
12309	Jean philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12310	Laure Waridel	CCS	75,00 \$
12311-12312	Y.Gosselin & Fils	Aliments et quincailleries	1 017,70 \$
12313	Zone-Éco	Déchets	107,23 \$

ADOPTÉE

## 5. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- ADOUCISSEUR

L'adoucisseur est en fonction et une amélioration nette du goût de l'eau peut être constatée. Le dosage de sel reste à calibrer afin d'arriver à un dosage acceptable.

- REPAS COMMUNAUTAIRE – 30 NOVEMBRE

Un repas communautaire organisé par les pompiers aura lieu le 30 novembre 2024 à l'église Bishop Stewart Memorial. Des billets pour ce repas traditionnel de dinde sont en vente à l'hôtel de ville au prix de 10 \$ (argent comptant seulement).

- LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Le gymnase de l'école Saint-François-d'Assise est dorénavant ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches pour les familles. L'horaire des activités peut être consulté sur le site Internet ou la page Facebook de la Municipalité ainsi que dans le Messenger.

- TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE

Des travaux de raccordement des égouts sur la rue Principale nécessitant une ouverture de la rue sont prévus au courant du mois de novembre.

## 6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été soumise.

## 7. RES 384-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – CPRQ

CONSIDÉRANT : la résolution N° 059-02-24 « *Émission d'un chèque et Honoraires professionnels – Morency Société d'avocats* », adoptée par le Conseil le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 272-08-24 « *Approbaton et autorisation de signature - Acte de modification - Entente entre l'Église anglicane et la Municipalité de Frelighsburg* », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 235744 de Morency, Société d'avocats datée du 9 octobre 2024 au montant de 5 014,33 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé de le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 5 014,33 \$ à l'ordre de Morency, Société d'avocats pour les services juridiques rendus dans le cadre de la modification de l'acte de donation aux fins de convenir d'une nouvelle entente, tel que précisé dans la facture N° 235744.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8. RES 385-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.**

CONSIDÉRANT : la facture de la firme les Notaires Ménard & Paquette inc. du 2 octobre 2024 au montant de 747,34 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le cadre de diverses consultations en droit municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 747,34 \$ au nom de Les Notaires Ménard & Paquette inc. pour les honoraires professionnels.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**9. RES 386-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY ARPEN TEURS- GÉOMÈTRES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 208-06-24 « *Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.* », adoptée par le Conseil le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°164-05-24 « *Offre de service – plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction – EXP* » adoptée par le Conseil municipal 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE : les bornes des lots 5 896 829 et 5 896 831 situés sur le chemin du Pinnacle ont été arrachées dans le cadre des travaux sur le chemin du Pinnacle effectués par l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc.;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 367-10-24 « *Offre de service – Bérard Tremblay Arpenteurs-Géomètres – Arpentage* », adoptée par le Conseil le 7 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 88650 de la firme Bérard Tremblay inc. du 30 octobre 2024 au montant de 1 868,34 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels d'arpentage des lots 5 896 829 et 5 896 831;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 868,34 \$ au nom de Bérard Tremblay inc. pour les honoraires professionnels;

QU' : une copie de la présente résolution accompagnée de la facture N° 88650 de la firme Bérard Tremblay inc. soit transmise à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. en guise d'avis de défaillance;

QU' : une copie de la présente résolution soit transmise à l'ingénieur responsable du projet, Frédéric Blais, ing. (Les Services EXP inc.) en vue d'affectation de la retenue.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**10. RES 387-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION DE MEMBRE – TOURISME CANTONS DE L'EST**

CONSIDÉRANT : la facture N° 58066 de la part de Tourisme Cantons de l'Est datée du 15 octobre 2024 au montant de 451,85 \$, taxes incluses, pour la cotisation de membre d'octobre 2024 à septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 451,85 \$ à l'ordre de Tourisme Cantons de l'Est conformément à la facture N° 58066.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**11. RES 388-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOSSÉS CHEMIN D'ABBOTT'S CORNER – J.A. BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 366-10-24 « *Offre de service – J.A. Beaudoin – Fossés chemin d'Abbott's Corner* », adoptée par le Conseil le 7 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT : la bonification du contrat initialement prévu ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031076 de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 8 octobre 2024 au montant de 14 295,99 \$, taxes incluses, pour le creusage de fossés sur le chemin d'Abbott's Corner selon la soumission;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031077 de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 9 octobre 2024 au montant de 4 286,75 \$, taxes incluses, pour des travaux additionnels non prévus au contrat initial pour le creusage de fossés sur le chemin d'Abbott's Corner ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du superviseur des travaux publics et du service municipal de la voirie ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 18 582,74 \$ au nom de J.A. Beaudoin Construction ltée pour le creusage de fossés sur le chemin d'Abbott's Corner.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**12. RES 389-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE ET VERGER-MODÈLE – J.A. BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 208-06-24 « *Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.* », adoptée par le Conseil le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT : l'impossibilité pour l'entrepreneur, Excavation St-Pierre et Tremblay inc. de réaliser les travaux supplémentaires conjointement avec la réalisation du mandat initial;

CONSIDÉRANT : la recommandation émise par le superviseur du service municipal des travaux publics et de la voirie à la suite de la recherche des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT : la disponibilité, la capacité et le tarif proposé par J.A. Beaudoin Construction ltée pour la réalisation des travaux requis dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031078 de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 2 octobre 2024 au montant de 6 674,88 \$, taxes incluses, pour des travaux sur les chemins Verger Modèle et du Pinnacle ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 6 674,88 \$ au nom de J.A. Beaudoin Construction ltée pour les travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle et Verger-Modèle.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**13. RES 390-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE, MCINTOSH ET VERGER-MODÈLE – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 208-06-24 « *Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.* », adoptée par le Conseil le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 28272 de la compagnie St-Pierre Tremblay, daté du 11 octobre 2024 au montant de 457 186,26 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise le 22 octobre 2024 par l'ingénieur responsable du projet, Frédéric Blais, ing. (Les Services EXP inc.);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 457 186,26 \$ à l'ordre d'Excavation St-Pierre et Tremblay inc., conformément à la facture N° 28272.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**14. RES 391-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTION DE LA VOIRIE MUNICIPALE – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N°718-04-23 « *Offre de services professionnels – Plan quinquennal d'interventions de la voirie municipale - EXP* », adoptée par le Conseil le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 833344 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 8 août 2024, au montant de 3 462,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT : la facture N° 843152 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 26 septembre 2024, au montant de 2 020,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT : la facture N° 847757 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 23 octobre 2024, au montant de 1 390,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet



Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 6 873,84 \$ au nom de Les Services EXP inc. pour des travaux de voirie, conformément à la facture N° 847757.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**15. RES 392-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 762-05-23 « *Octroi du contrat - réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique et le plan directeur* », adoptée par le Conseil le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 838515 de la firme de génie-conseil, les Services EXP Inc. du 5 septembre 2024 au montant de 2 471,96 \$, taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre du mandat de réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 471,91 \$ au nom de Les Services EXP inc. pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre du mandat de réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique, conformément à la facture N°838515.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**16. RES 393-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 062-02-24 « *Octroi de contrat – Fourniture et installation du système d'adoucissement d'eau – Station d'eau potable – Groupe Québéco inc.* », adoptée par le Conseil le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° FC300176 de la compagnie Groupe Québéco inc. datée du 23 octobre 2024 au montant de 13 317,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système d'adoucissement d'eau à la station d'eau potable;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise le 1<sup>er</sup> novembre 2024 par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 13 317,55 \$ à l'ordre de Groupe Québéco inc., conformément à la facture N° FC300176.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**17. RES 394-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TRAVAUX D'ENTRETIEN POMPE DE SURPRESSEUR – GROUPE QUÉBECO INC.**

CONSIDÉRANT : l'« *Entente concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue de la Liberté* » (l'Entente) signée par la Municipalité et le promoteur le 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT : les travaux d'entretien réalisés le 7 octobre 2024 à la connaissance et avec l'accord du promoteur conformément aux articles 5 et 6 de l'Entente;

CONSIDÉRANT : la facture N° FC900950 de la compagnie Groupe Québeco inc. datée du 7 octobre 2024 au montant de 2 436,41 \$, taxes incluses, pour le suivi de la pompe de surpresseur;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 436,41 \$ à l'ordre de Groupe Québeco inc., conformément à la facture N° FC900950 ;

QUE : la Municipalité facture ces frais au promoteur conformément à l'article 5 de l'Entente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**18. RES 395-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE**

CONSIDÉRANT : la résolution N°195-06-24 « *Offre de service – restauration des vitraux église BSM - Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil le 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-813 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 17 octobre 2024, au montant de 13 452,08 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux 4N (231E), 6N (233E), 8N (235E);

CONSIDÉRANT : la facture N° F-788 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 13 août 2024, au montant de 3 334,28 \$, taxes incluses, pour la restauration du vitrail 227E;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité conserve une retenue de 10 % sur la totalité des services rendus;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 3 couvrant la période du 21 août 2024 au 17 octobre 2024 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 couvrant la période du 20 juin 2024 au 13 août 2024 émit par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 15 107,72 \$ au nom de Studio du Verre, pour les services de restauration des vitraux rendus, conformément au certificat de paiement N° 3 traitant les factures N<sup>os</sup> 788 et 813;

QUE : la Municipalité partage une copie de la présente résolution au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**19. RES 396-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 665-03-23 « *Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures Trois Étoiles* », adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 33689 de la compagnie Toitures Trois Étoiles, datée du 29 octobre 2024, au montant de 48 222,61 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 3 couvrant la période du 14 septembre 2024 au 29 octobre 2024 par l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 48 222,61 \$ au nom de Toiture Trois Étoiles, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM, conformément à la demande de paiement N° 3.

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**20. RES 397-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PARATONNERRES MONTREAL INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 230-07-24 « *Offre de service – Église BSM – Paratonnerres Montréal inc.* », adoptée par le Conseil le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 22679 de la compagnie Paratonnerres Montréal inc., datée du 31 octobre 2024, au montant de 14 872,02 \$, taxes incluses, pour l'installation du nouveau système de protection contre la foudre à l'église Bishop Stewart Memorial;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité applique une retenue de 25 % sur la facture, conformément à ce qui a été convenu entre les parties lors de l'entretien téléphonique du 1<sup>er</sup> novembre 2024, afin de remédier aux défaillances constatées et de bonifier le contrat initial en vue de la conception et de l'installation de la « dentelle » originale de la toiture;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 11 154,02 \$ au nom de Paratonnerres Montréal, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM, conformément à la facture N° 22679 à la suite de l'application de la retenue.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**21. RES 398-11-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – AUDIT RAPPORT FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT : l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) du 27 septembre 2024 pour la réalisation de l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de RCGT pour la réalisation de l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 au montant de 19 060 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**22. RES 399-11-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSEILS SACO – ASSISTANCE GÉNÉRALE TRAVAUX MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT : la résolution N°515-11-22 « *Offre de services professionnels encadrement projet promoteur – FNX Innov* », adoptée par le Conseil le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Conseils Saco du 17 octobre 2024 pour la finalisation de l'entente pour la rue de la Liberté et pour l'assistance générale en lien avec des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE : Conseils Saco est représentée par Nicolas Rousseau, ingénieur responsable du mandat initial, octroyé à FNX Innov dans le cadre de la résolution N° 515-11-22;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de Conseils Saco pour la finalisation de l'entente pour la rue de la Liberté et pour l'assistance générale en lien avec des travaux municipaux sur une base de tarification horaire de 170,00 \$/h et de 105,00 \$/h respectivement pour l'ingénieur senior et pour les ressources techniques et une facturation des frais de déplacement pour un budget total estimé à 3 500 \$;

QUE : le directeur général demande et autorise FNX Innov à partager les documents produits pour le compte de la Municipalité dans le cadre du mandat octroyé par la résolution N° 515-11-22 avec Conseils Saco;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**23. RES 400-11-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MUNICONSEIL AVOCATS – CONSULTATIONS JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT : l'offre de services de Municonseil avocats du 18 octobre 2024 pour certains services juridiques de consultations verbales en droit municipal pour la période du 18 octobre 2024 au 20 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de Municonseil avocats du 18 octobre 2024 pour certains services juridiques de consultations verbales en droit municipal pour la période du 21 octobre 2024 au 20 octobre 2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**24. RES 401-11-24 OFFRE DE SERVICE – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION – REMPLACEMENT DE CONDUITE AFFAISSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE – TECQ**

CONSIDÉRANT : la nécessité et l'urgence du remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT : l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle numéro 143-07-2021 portant sur les « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

CONSIDÉRANT : les deux offres reçues à la suite de la demande de soumissions du directeur général pour les travaux de remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT : les délais d'intervention et les tarifs proposés pour les travaux de remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 29 octobre 2024 au montant de 34 090,09 \$, taxes incluses pour des travaux de remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise le directeur général à renégocier la soumission de J.A. Beaudoin Construction reçue en date du 29 octobre 2024, à octroyer le contrat et à autoriser l'intervention dans le cadre du budget initialement proposé.

ADOPTÉE

**25. RES 402-11-24 OFFRE DE SERVICE – HYDRO QUÉBEC DISTRIBUTION – ACQUISITION DE SERVITUDE PROJET STATION D'ÉPURATION (STEP)**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 271-08-24 « *Offre de service – Projet station d'épuration (STEP) ligne 600V – Hydro Québec Distribution* », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la nécessité d'ajouter un poteau d'haubanage avec un ancrage sur le terrain du 24, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' : une servitude est requise à cet effet et que l'acquisition de la servitude relève de la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : l'offre de service d'Hydro Québec Distribution du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour les services professionnels de notaire et d'arpenteur;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service d'Hydro Québec Distribution pour les services de notaire au montant de 1 310 \$, avant taxes, et pour les services d'arpenteur au montant de 2 200 \$, avant taxes.

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

**26. RES 403-11-24 OFFRE DE SERVICE – MARC COURNOYER – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM**

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Marc Cournoyer du 3 novembre 2024 pour des travaux de restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux (face extérieure) des côtés nord et sud (18) de l'église Bishop Stewart Memorial;

CONSIDÉRANT : la recommandation émise par l'architecte Stephan Barcelo le 4 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de Marc Cournoyer du 24 octobre 2024 pour des travaux de restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux (face extérieure) des côtés nord et sud (18) de l'église Bishop Stewart Memorial au montant de 14 260 \$, exempte de taxes.

ADOPTÉE

**27. RES 404-11-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER**

CONSIDÉRANT : la résolution N°403-11-24 « *Offre de service – Marc Cournoyer – Restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – projet CPRQ requalification église BSM* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 98445 de la part de Marc Cournoyer, datée du 2 novembre 2024, au montant de 2 090 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 émis en date du 4 novembre 2024 par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 090,00 \$ au nom de Marc Cournoyer, pour les services de restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux, conformément à la facture N° 98445.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**28. RES 405-11-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 165-10-2024 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 165-10-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Frelighsburg a été donné le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement N° 165-10-2024 a été déposé en séance du Conseil le 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 165-10-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE

**29. RES 406-11-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS N° 162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 128-2010**

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement Omnibus N° 162-08-2024 a été donné le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE : le premier projet du règlement Omnibus N° 162-08-2024 a été adopté le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' : une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : le deuxième projet du règlement Omnibus N° 162-08-2024 a été adopté le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU' : aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement à la suite de la publication de l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de la Municipalité adopte, sans changement, le règlement ayant fait l'objet du deuxième projet dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement Omnibus N° 162-08-2024 visant à modifier le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les PIIA N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction numéro N° 128-2010.

ADOPTÉE

**30. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 166-11-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

Je, Bob Lussier, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 166-11-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Frelighsburg* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 166-11-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Frelighsburg* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Bob Lussier. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**31. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 167-11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

Je, Marie Claude Aubin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement No 167-11-24 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Frelighsburg* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 167-11-24 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Frelighsburg* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Marie Claude Aubin. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**32. RES 407-11-24 ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

CONSIDÉRANT la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la *Politique linguistique de l'État*, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la *Politique linguistique de l'État* doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français de la municipalité de Frelighsburg* »;

QUE : la Directive de la municipalité de Frelighsburg remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Municipalité;
- diffusée au personnel de la Municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE

**33. RES 408-11-24 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 350 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE : conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Frelighsburg souhaite emprunter par billets pour un montant total de 350 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
158-03-2024-1	350 000 \$

ATTENDU QU : il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 158-03-2024-1, la municipalité de Frelighsburg souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé Résolu à l'unanimité des conseillers présents



QUE : le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>11 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>11 900 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>12 400 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>12 900 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>13 500 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>287 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QU' : en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1580320241 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**34. RES 409-11-24 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 158-03-2024-1 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - ADJUDICATION**

Date d'ouverture : 4 novembre 2024  
 Heure d'ouverture : 10 h  
 Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec  
 Montant : 350 000 \$  
 Nombre de soumissions : 3  
 Échéance moyenne : 4 ans et 8 mois  
 Date d'émission : 12 novembre 2024

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2024, au montant de 350 000 \$;

ATTENDU QU' : à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 400 \$	4,07000 %	2025
11 900 \$	4,07000 %	2026
12 400 \$	4,07000 %	2027
12 900 \$	4,07000 %	2028
301 400 \$	4,07000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,07000 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 400 \$	3,65000 %	2025
11 900 \$	3,60000 %	2026
12 400 \$	3,70000 %	2027
12 900 \$	3,80000 %	2028
301 400 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,58200

Coût réel : 4,17876 %

## 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE

11 400 \$	4,22000 %	2025
11 900 \$	4,22000 %	2026
12 400 \$	4,22000 %	2027
12 900 \$	4,22000 %	2028
301 400 \$	4,22000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,22000 %

ATTENDU QUE : le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2024 au montant de 350 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 158-03-2024-1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

### 35. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU BUDGET

Le directeur général dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2024 et l'état prévisionnel des revenus et dépenses pour l'exercice financier courant, en date du 30 septembre 2024.

### 36. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du Conseil déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2024.

### 37. RES 410-11-24 DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOMS

CONSIDÉRANT : la demande d'officialisation des noms de la bibliothèque et du parc Paul-Goodhue reçue par la Commission de toponymie le 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la demande de la part de la Commission de toponymie de fournir des renseignements sur l'origine et la signification de plusieurs noms de chemins;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : nommer la bibliothèque « Bibliothèque communautaire de Frelighsburg »;

DE : confirmer le nom du « parc Paul-Goodhue »;

DE : confirmer le nom du « parc Jane-Freligh »;

DE : compiler, en collaboration avec la Société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg, les renseignements sur l'origine et la signification des noms des chemins non répertoriés encore par la Commission dans la mesure du possible.

ADOPTÉE

**38. RES 411-11-24 AUTORISATION D’AFFICHAGE ET DE RÉUNION - MARCHÉ DE NOËL 2024 – VITALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé de le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise l’installation de matériel publicitaire pour la promotion de l’édition 2024 du Marché de Noël;

QUE : le Conseil autorise la vente d’alcool sur le site de l’église Bishop Stewart Memorial, située au 5, chemin Garagona, propriété de la Municipalité, les 14 et 15 décembre prochains, de 9 h à 20 h, à l’occasion du Marché de Noël organisé par Vitalité Frelighsburg.

ADOPTÉE

**39. RES 412-11-24 LETTRE D’APPUI - PROJET COHABITAT NIDAZO COMME RÉPONSE À L’ENJEU D’HABITATION**

CONSIDÉRANT: les enjeux préoccupants de disponibilité de logements et d'abordabilité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE : l’équipe de Cohabitat Nidazo propose un projet de développement visant à améliorer l'abordabilité des futures unités de logement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE: la Municipalité appuie la soumission du projet Cohabitat Nidazo pour une subvention du Fonds de transformation du secteur pourvu par la Société canadienne d’hypothèques et de logement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement;

QUE : la mairesse soit autorisée à rédiger une lettre d’appui à cet effet.

ADOPTÉE

**40. RES 413-11-24 DEMANDE D’APPUI - DÉNONCIATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN LIEN AVEC UNE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LE CAMIONNAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT : la résolution No 468-1024 « *Dénonciation au ministère des Transports en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux* » adoptée par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi le 22 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU’ : en raison de la réfection d’un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE : cette situation n’est pas acceptable, en ce qu’elle a un impact négatif sur l’environnement, sur le temps de transport et sur l’économie;

CONSIDÉRANT QUE : certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d’automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU’ : il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d’utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d’assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D' : appuyer la demande de la MRC Brome-Missisquoi au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet.

DE : transmettre une copie de la présente résolution à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**41. RES 414-11-24 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT : le règlement portant le numéro 140-03-2019-1 constituant un Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE : les mandats de deux membres du comité arrivent à l'échéance le 3 février de l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' : le conseil municipal fait un appel à tous par la voie du site web municipal et du journal « Le Messenger » pour pourvoir les deux postes qui seront vacants après le 3 février 2025;

QUE : le Conseil au complet forme le comité de sélection pour constituer un nouveau CCU conformément au règlement 140-03-2019-1.

ADOPTÉE

**42. RES 415-11-24 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES OCCUPANT LES SIÈGES N°1 ET N°2 AU COMITÉ CONSULTATIF EN PATRIMOINE BÂTI**

CONSIDÉRANT : les principes de la composition des comités consultatifs du règlement N° 155-12-2023 modifiant le règlement N° 146-03-2022 « *Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 049-01-24 « *Nomination de membres au sein du comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)* », adoptée par le Conseil le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE : les deux membres concernés ont préalablement exprimé leur intérêt de renouveler leurs mandats au sein du comité consultatif en patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil renouvelle les mandats de madame Julie Girard (siège #1) et de monsieur Clément Demers (siège #2) au sein du comité consultatif en patrimoine bâti pour un mandat de deux ans, débutant le 15 janvier 2025 pour se terminer le 14 janvier 2027;

QUE : le conseil municipal renouvelle le mandat du président du comité pour un mandat d'un an, débutant le 3 février 2025 pour se terminer le 2 février 2026.

ADOPTÉE

**43. RES 416-11-24 EMBAUCHE POMPIER AUXILIAIRE – SIMON DUBUC**

CONSIDÉRANT : les dispositions de l'article 6 du règlement N° 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT : la recommandation d'embauche faite par le directeur du service municipal de sécurité incendie le 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal engage et nomme Monsieur Simon Dubuc au titre de pompier auxiliaire au sein de la brigade du service municipal de sécurité incendie de Frelighsburg.

ADOPTÉE

#### 44. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

Le marché gratuit de Noël se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre de 11 h 00 à 14 h 00 à l'église Bishop Stewart Memorial. L'objectif est de tenir un marché de Noël accessible à tous. Les résidents peuvent apporter ou non des choses ou des certificats-cadeaux et choisir leurs cadeaux de Noël gratuitement.

Un nouveau comité bibliothèque est en fonction. Les heures d'ouverture de la bibliothèque communautaire sont celles de l'hôtel de ville. De plus, la bibliothèque demeure ouverte jusqu'à 19 h00 les mercredis soirs.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le comité se concentre sur les plantes exotiques envahissantes. Une visite terrain a eu lieu le 3 novembre 2024 au parc municipal. La présence de nerprun a été relevée. Les citoyens sont invités à signaler la présence du nerprun ou de la renouée à l'aide de l'application Sentinelle.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Le comité élabore un questionnaire adressé aux agriculteurs afin de mieux connaître leurs besoins au niveau de la mise en marché et de cibler comment soutenir l'agriculture locale. Les résultats seront communiqués lors d'une rencontre publique.

Le travail concernant les terres en friche continue; 25% des terres cultivables ont été perdues au cours des 40 derniers ans et la tendance se maintient. Les propriétaires de terres en friche sont invités à faucher les terres, à les cultiver ou à les utiliser comme pâturages afin de maintenir les paysages et de contribuer à l'économie locale.

La période de chasse au fusil débute le samedi 9 novembre et se poursuit jusqu'au 24 novembre. La chasse étant une activité essentielle pour maintenir la santé des forêts, les propriétaires de terrains boisés sont encouragés à permettre la chasse sur leurs terrains.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Un cours d'histoire des Cantons de l'Est offert par UTA débutera au mois de janvier. Il aura lieu les mardis matins dans la salle du Conseil. L'inscription se fait sur le site de l'UTA.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

La compilation des maisons bâties avant 1840 sur le territoire de la Municipalité est en cours.

#### 45. VARIA

- **RES 417-11-24 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - COLLECTIF PETITE ENFANCE (GSTP)**

CONSIDÉRANT : la 9<sup>e</sup> édition de la GSTP à partir du 18 novembre 2024 qui vise à exprimer notre solidarité envers les tout-petits et à souligner l'importance de la petite enfance au sein de nos collectivités ;

CONSIDÉRANT : la demande d'appui et de participation à la GSTP de la part du Collectif petite enfance ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer le mouvement de la GSTP en hissant le drapeau à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

#### 46. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- **RES 418-11-24 RÉPARATION DU PONT CHEMIN MOULIN À SCIE – REMERCIEMENTS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) ET GESTION DE L'ACCÈS AUX BOÎTES POSTALES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 286-08-24 « *Demande de réduction des délais d'intervention – Pont chemin Moulin à Scie – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)* », adoptée par le Conseil le 5 août 2024 ;

CONSIDÉRANT : le début récent des travaux de réparation du pont ;

CONSIDÉRANT QUE : les boîtes postales desservant les adresses situées au sud du pont se trouvent sur la rive nord du pont et ne sont plus accessibles à partir de la rive sud ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité remercie le MTMD d'avoir anticipé les travaux de réparation du pont du chemin Moulin à Scie pour débiter en 2024 ;

QUE : la Municipalité demande au MTMD d'installer une passerelle piétonnière afin de permettre aux résidents de la rive sud d'accéder aux boîtes postales ou, à défaut, de collaborer avec Postes Canada afin de relocaliser les boîtes postales sur la rive sud.

ADOPTÉE

#### 47. RES 419-11-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 49.

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier et trésorier

#### Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.